

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 71/2023

**Objet : Programmation 2023
du contrat de ville**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'espace culturel de Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 31 mars 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONI.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, Mme Annie SALZE, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOUFFRE.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (*pouvoir à M. Georges JULLIEN*).

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Adélaïde JARILLO (*pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*pouvoir à Mme Marina LUCIANI-RIPETTI*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*pouvoir à M. Michel GAVANON*).

Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (*pouvoir à M. Eric LECOUFFRE*).

Pour la commune de Noves : M. Pierre FERRIER (*pouvoir à Mme Edith LANDREAU*), M. Christian REY (*pouvoir à M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE*).

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville et à l'Action Sociale expose que dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, un appel à projets a été lancé en novembre 2022 pour la programmation 2023 dont l'objectif est de contribuer à répondre aux problématiques rencontrées par les habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Le montant des crédits spécifiques de l'Etat n'est à ce jour pas encore notifié mais devrait se maintenir à 100 000 € (montant identique depuis 2019), selon les échanges avec les services de l'Etat. Terre de Provence Agglomération porte sa participation à la même hauteur que l'Etat.

Cette dotation conjointe permettra de financer les projets ayant reçu un avis favorable de la commission Politique de la Ville et Action Sociale réunie le 3 mars.

41 projets ont été reçus pour un coût total estimé à 760 297 € et un montant total de demandes de 320 408 €.



La programmation proposée s'élève à 238 942 €, tous partenaires confondus (Etat, Terre de Provence, Conseil Départemental, bailleurs) contre 242 000 € en 2022.

Comme les années précédentes, la programmation 2023 est majoritairement consacrée au pilier Cohésion Sociale, notamment en raison du nombre important d'actions déposées par les porteurs de projets sur cette thématique, avec des projets portants notamment sur l'aide aux devoirs, le soutien à la parentalité ou encore les actions de médiation ou l'insertion des jeunes.

Il est proposé de décomposer comme suit la participation de Terre de Provence :

- Association d'Éducation à l'Environnement et à la Citoyenneté - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Rhône-Pays d'Arles : 4 000 € pour le projet « Vrac Pays d'Arles – développement des commandes groupées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville » ;
- ADDAP13 : 8 700 € pour le projet « Médiation éducative » ;
- ATOL :
 - o 6 000 € pour le projet « permanences d'une psychologue clinicienne pour lever les freins à l'emploi » ;
 - o 8 900 € pour le projet « animation sociale numérique » ;
- CIDFF : 3 500 € pour le projet « permanences mensuelles d'accès au droit » ;
- COC Handball : 2 000 € pour le projet « Handball et vous » ;
- Delta Sud Formation,
 - o 5 500 € pour le projet « Communiquer pour s'intégrer » ;
 - o 2 000 € pour le projet « Bouger pour s'intégrer » ;
- Familles Rurales
 - o 750 € pour le projet « Tremplin jeunes talents » ;
 - o 750 € pour le projet « on sème toujours » ;
 - o 2 000 € pour le projet EVS ;
 - o 5 500 € pour le projet « animation vie sociale » ;
 - o 1 500 € pour le projet « Roq en fête » ;
 - o 1 500 € pour le projet « moi et les autres » ;
 - o 3 000 € pour le projet « Mobilité solidaire » ;
- La Palestre :
 - o 1 500 € pour le projet « comme sur des roulettes » ;
 - o 1 600 € pour le projet « bien vieillir, le mouvement c'est la vie » ;
 - o 3 000 € pour le projet « sport pour tous » ;
- MDA13 Nord, 2 800 € pour le projet « sacrées marmites » ;
- Meg Académie, 5 000 € pour le projet « Prim Académie » ;
- Mission Locale du Delta, 7 000 € pour le projet « pas à pas vers l'emploi » ;
- Mission Locale du Pays Salonais, 7 000 € pour le projet « R.A.P.I.D. » ;
- Pôle Ressources Parentalité & Familles, 2 000 € pour le projet « Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) : les mini-bulles » ;
- Aux Suds, à Arles : 1 000 € pour le projet « radio des Suds à Châteaurenard 2023 » ;
- 8 000 € employés pour le projet de Terre de Provence « Coordination de l'Atelier Santé Ville »
- 5 500 € employés pour le projet de Terre de Provence d'accompagnement à l'écriture du futur contrat de ville.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la participation financière de la communauté à due concurrence de celle de l'Etat soit 100 000 €, de ventiler la participation financière de la communauté selon la proposition approuvée en Comité de Pilotage ainsi que d'approuver l'octroi des subventions en découlant et d'autoriser la Présidente à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la délibération du 11 juin 2015 approuvant la signature du contrat de ville 2015-2020,

VU la délibération du 26 septembre 2019 autorisant le président à signer (protocole d'engagements renforcés et réciproques),

VU la délibération du 21 juillet 2022 prolongeant le contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2023,

VU l'avis de la commission Politique de la Ville et Action Sociale le 3 mars 2023,

VU l'avis du Comité de Pilotage du 24 mars 2023,

VU le budget primitif 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de contribuer au financement des projets et établir ainsi la « programmation 2023 »,

CONSIDÉRANT les objectifs du Pacte d'engagements renforcés et réciproques,

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer par une convention les subventions qui sont accordées au titre du Contrat de Ville,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'engagement financier de Terre de Provence à due concurrence de celui de l'Etat, soit un engagement de 100 000 €,

VENTILE la participation financière de la communauté selon la proposition présentée,

APPROUVE l'octroi des subventions en découlant,

AUTORISE sa Présidente à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projets, ainsi que tout document s'y rapportant.

Membres en exercice :	42
Votants :	42
Votes pour :	42
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 6 avril 2023

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Répartition des financements de la programmation 2023 du Contrat de Ville

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24/04/2023

ID : 013-200035087-20230406-71_2023-DE

Réf. ANCT	Châteaurenard	Roquecoquille	Orgon	(r)reconduction (n)ouveau	Porteur de Projet	Opération	Coût du projet 2023	demandé 2023	Financement Programmation 2023	Terre de Provenance	Etat	CD13	UNICIL	
1. COHESION SOCIALE							586 436 €	222 358 €	176 942 €	75 500 €	63 500 €	18 500 €	14 700 €	
1.1. Education														
1121					Familles Rurales	Environnement éducatif	7 286 €	6 000 €	6 000 €	- €	3 000 €	3 000 €		
1121	c	r			Meg Academie	Ado Académie	12 000 €	10 000 €	7 700 €	- €	3 000 €	3 000 €	1 700 €	
1121	c	r			Meg Academie	Prim Académie	25 000 €	20 000 €	19 000 €	5 000 €	7 800 €	3 000 €	3 200 €	
1121	c	r			Pôle Jeunesse Châteaurenard	Aide aux devoirs collégiens	24 600 €	12 000 €	7 200 €	- €	7 200 €			
1.2. Santé														
1211	c	r			A.E.E.C / CPIE	« VRAC Pays d'Arles » - Développement des commandes groupées dans les QPV	98 760 €	6 000 €	6 000 €	4 000 €		2 000 €		
1211	c	r			ATOL	Permanences d'une psychologue pour lever les freins à l'emploi	20 500 €	11 000 €	11 000 €	6 000 €	5 000 €			
1221	c	r			Terre de Provence Agglomération	Coordination Atelier Santé Ville	23 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €				
1.3. Parentalité et droits sociaux														
1.3.1. Soutien à la parentalité														
1311	c	r			CCAS de Châteaurenard	Soutien au réseau parentalité Nord Alpilles	10 050 €	4 000 €	4 000 €	- €	4 000 €			
1311	c	r			MDA 13Nord	Parents d'ados : en parler	3 814 €	3 242 €	3 000 €	- €	3 000 €			
1311	c	r			MDA 13Nord	Sacrées marmites	4 778 €	4 061 €	2 800 €	2 800 €				
1311	c	r			Pôle Ressources Parentalité & Familles	Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP) : les minis bulles	13 107 €	4 200 €	4 000 €	2 000 €		2 000 €		
1313	c	r			SIVU Alpilles Montagnette	Lever les freins à l'emploi par l'accueil du jeune enfant	108 000 €	11 000 €	5 000 €	- €	5 000 €			
1.3.2. Droits sociaux														
1321	c	r			CIDFF	Permanences mensuelles d'accès au droit	12 000 €	10 000 €	8 000 €	3 500 €	3 500 €		1 000 €	
1.4. Culture et expression artistique														
1.4.1 Diffusion culturelle														
1411					Familles Rurales	Tremplin Jeunes Talents	4 700 €	2 800 €	750 €	750 €				
1411	c	r			Les suds, à Arles	Expressions Urbaines - Chateaurenard 2023	9 000 €	6 000 €	5 000 €	- €	5 000 €			
1.4.2. Médias de proximité et audiovisuel / lutte contre la fracture numérique														
1422	c	r			Les Suds, à Arles	Radio des Suds à Châteaurenard 2023	9 000 €	6 000 €	3 000 €	1 000 €	- €	2 000 €		
1423					Familles Rurales	On sème toujours	5 600 €	3 000 €	750 €	750 €				
1.5. Lien social, citoyenneté et participation des habitants														
1.5.1. Jeunesse / accompagnement de la jeunesse														
1514					ADDAP13	Chantier éducatif Jeunes Orgon	4 657 €	3 000 €	3 000 €	- €				
1514					MDA 13Nord	Dispositif d'espaces d'échanges et de bien-être.	4 013 €	3 612 €	3 000 €	- €	3 000 €			
1.5.2. Soutenir l'initiative associative														
1522	c	r			Familles Rurales	EVS	26 369 €	5 000 €	5 000 €	2 000 €	3 000 €			
1.5.3. Actions de médiation														
1531					ADDAP13	[Adulte Relais] Médiation éducative	43 281 €	8 700 €	8 700 €	8 700 €				
1531	c	r			ATOL	[Adulte Relais] Animation sociale numérique	39 446 €	16 700 €	12 200 €	8 900 €			3 300 €	
1531	c	r			Familles rurales	[Adulte Relais] Animation Vie Sociale	12 589 €	5 507 €	5 500 €	5 500 €				
1.5.4. Accès à la citoyenneté / Atelier de savoirs socio-linguistiques														
1543	c	r			Delta Sud Formation	Communiquer pour s'intégrer	33 786 €	28 786 €	17 500 €	5 500 €	5 000 €	3 500 €	3 500 €	
1.5.5. Participation des habitants														
1554					Familles Rurales	Accompagnement du Conseil Citoyen	3 820 €	3 000 €	3 000 €	- €	3 000 €			
1.5.6. Sports et loisirs														
1.5.6.1. Activités physiques et sportives														
1561	c	r			COC Handball	Handball et vous	4 380 €	2 500 €	2 000 €	2 000 €				
1561					Familles Rurales	Sport Santé à Orgon	5 200 €	4 000 €	3 000 €	- €	3 000 €			
1561					La Palestre	Comme sur des roulettes	2 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €				
1.5.6.2. Activités de loisirs														
1562	c	r			Familles Rurales	Roq en fête	5 000 €	3 500 €	3 500 €	1 500 €			2 000 €	
1562					Familles Rurales	St Gervais en fête	2 000 €	1 750 €	1 742 €	- €				
1562	c				La Palestre	Bien vieillir - Le mouvement c'est la vie	2 300 €	2 000 €	1 600 €	1 600 €				
1562	c				La Palestre	Sport pour tous	4 400 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €				
1.6.3. Action de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le sexisme														
1632	c	r			Familles Rurales	Moi et les autres	2 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €				
2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI							117 273 €	50 000 €	43 000 €	14 000 €	29 000 €	- €	- €	
2.1. Emploi														
2122	c	r			Mission Locale du Delta	Pas à pas vers l'emploi	29 374 €	21 000 €	16 500 €	7 000 €	9 500 €			
2122					Mission Locale du Pays Salonais	R.A.P.I. D.	25 899 €	19 000 €	16 500 €	7 000 €	9 500 €			
2.2. Développement économique														
2211	c	r			Initiative Pays d'Arles	Citéslab	62 000 €	10 000 €	10 000 €	- €	10 000 €			
3 - CADRE DE VIE							17 775 €	14 000 €	9 000 €	5 000 €	3 000 €	- €	1 000 €	
3.1.2. Logement et Habitat														
3122	c				Collectif du Vieux Village	Création d'un espace végétalisé	7 230 €	5 000 €	- €	- €				
3.1.3. Transport et Mobilité														
3131					Familles Rurales	Mobilité solidaire	3 619 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €				
3132	c	r			Delta Sud Formation	Bouger pour s'intégrer	6 926 €	6 000 €	6 000 €	2 000 €	3 000 €		1 000 €	
4 - INGENIERIE							10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 500 €	4 500 €	- €	- €	
4152					Prestataire ?	Ecriture contrat de Ville 2024	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 500 €	4 500 €			
v17.03.2023														
TOTAL :							731 484 €	296 358 €	238 942 €	100 000 €	100 000 €	18 500 €	15 700 €	

